



Compte rendu de la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation d'Aigues-Vives du 18 janvier 2013

Etaient présents :

Collectivités territoriales

M. Jacky REY – Maire d'Aigues-Vives – Président du CLIC
M. Michel GEHANT –

Administration

M. Pierre CASTEL – DREAL
M. Thomas PELLERIN – DREAL
M. Hervé FAVIER – DDTM 30
Mme Léna CHARALAMBOUS – Protection civile – Préfecture
Mme Danielle LANCRY – Bureau des procédures environnementales – Préfecture
Mme Laurence BARNOIN-ANTONA – DRCT – Bureau des procédures environnementales – Préfecture
M. Dominique ARDUIN – SDIS 30
M. Gilles BERGOGNE – SDIS 30

Riverain

M. Eric JOB
M. Florian DENIS – RFF

Exploitant

M. Céline THORE – SYNGENTA
M. Jim REAY – SYNGENTA

M. Marc AUBERT – ANTEA

Salariés

M. André CHABAUD – SYNGENTA (CHSCT)

La réunion est ouverte à 10 heures 05.

M. REY ouvre la séance en présentant ses vœux. Puis il remercie toutes les parties prenantes qui ont permis d'élaborer le PPRT en un temps record.

Mme BARNOIN-ANTONA présente la modification réglementaire qui entrera en vigueur au cours des mois à venir. Le décret du 7 février 2012 – relevant du cadre réglementaire défini par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 – stipule que les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) et les Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) seront remplacés par des Commissions de Suivi des Sites (CSS). Celles-ci seront composées de cinq collèges (administrations de l'Etat, élus, riverains, exploitants et salariés). Chacun d'eux même s'il compte un nombre différent de membres bénéficiera du même poids dans la prise de décision. Le bureau de chaque CSS sera composé d'un président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges ; il aura pour fonction de préparer l'ordre du jour de la CSS. Celle-ci aura, quant à elle, pour rôle de favoriser l'information de la population et la concertation dans le cadre de la prévention des risques présentés par les ICPE.

M. CASTEL précise que le changement réglementaire introduit par le décret du 7 février 2012 n'a pas de réelles conséquences pour les CLIC. Il n'en sera pas de même pour les CLIS puisque ces instances devront adopter une organisation en cinq collèges.

Mme BARNOIN-ANTONA ajoute que les parties prenantes du CLIC seront sollicitées pour proposer les membres de la future CSS d'Aigues-Vives.

Information sur l'approbation du PPRT Syngenta

M. CASTEL rappelle que la procédure d'élaboration du PPRT s'est terminée le 6 décembre 2011. Le PPRT a pour objectifs d'une part de gérer les situations existantes de danger à proximité de l'installation industrielle, et d'autre part de maîtriser l'urbanisation pour éviter que de nouveaux enjeux ne soient créés dans la zone de risque. Le CLIC avait rendu un avis favorable sur le PPRT en formulant deux réserves. La première est que les travaux inhérents à la protection des trois enjeux identifiés sur la zone d'aléa du PPRT soient aidés par l'exploitant. L'ancien directeur de Syngenta avait formulé un engagement sur ce point.

La seconde réserve formulée par le CLIC portait sur l'étude d'un contournement qui permet de sortir d'Aigues-Vives en passant par le passage à niveau – exposant ainsi un nombre non négligeable de véhicules à un risque. A l'occasion de la diffusion du PPRT au Président du Conseil Général, le Préfet a demandé à ce dernier de se saisir de ce sujet.

M. FAVIER rappelle que le Conseil Général a formulé un certain nombre de remarques trois jours avant l'approbation du PPRT. Puis il indique que RFF mène un projet sur le passage à niveau. Il constate en outre que l'arrêt de bus n'a pas été déplacé. Enfin il précise que divers projets à proximité du passage à niveau sont en réflexion.

M. REY confirme qu'une piste cyclable sera réalisée depuis le passage à niveau jusqu'à la voie sur berge, qui rejoint Gallargues. Puis il procède à la lecture d'un courrier de la SNCF et d'un courrier du Conseil Général du Gard.

M. DENIS explique que le directeur régional de RFF a rencontré le Président du Conseil Général. A cette occasion, ils se sont entendus pour qu'une étude préliminaire de suppression du niveau du passage à niveau soit lancée à brève échéance. D'une durée de six mois, cette étude sera financée à hauteur de 50 % par RFF.

Mme THORE rappelle que Syngenta a apporté son assistance à M. TULEDA (riverain) en réalisant une étude s'appuyant sur la méthodologie détaillée dans un guide du ministère de

Mme THORE répond que le démantèlement des tours de production d'herbicides solides est envisagé en 2013 ou 2014. Le financement de cette opération est en cours de négociation avec le Siège.

M. REAY confirme que l'étude technique de ce dossier est en cours de réalisation.

Mme THORE indique que le remplacement des cuves de stockage des produits semi-ouvrés – en attente de conditionnement – est également en réflexion. Les anciennes cuves du bâtiment A3 seront ainsi remplacées par de nouvelles, qui seront installées dans le bâtiment C2. L'autorisation d'investissement est attendue par l'exploitant.

M. CASTEL précise que ce remplacement de cuves ne modifiera pas la carte d'aléas.

Mme THORE confirme les propos de M. CASTEL. Puis elle mentionne un autre projet, lié à l'analyse de risque de foudre. Ce travail étant terminé, le déplacement des paratonnerres a été programmé. Par ailleurs un projet de rénovation des réseaux d'effluents industriels est à l'ordre du jour, car certaines canalisations connaissent des micro-fuites.

M. REAY indique que l'achat d'un groupe froid nécessiterait un investissement d'un montant supérieur à 300 000 euros.

M. REY rappelle que le site a mené un projet de bouclage de desserte en eau.

Mme THORE confirme l'information en précisant que ce projet assure une deuxième voie d'alimentation en eau incendie. Ce bouclage assuré par le réseau communal permet en effet d'acheminer de l'eau potable au nord du site.

Présentation du bilan annuel de l'inspection des installations classées

MM. PELLERIN et CASTEL présentent les actions de l'inspection des installations classées.

M. CASTEL rappelle que les industriels ont l'obligation réglementaire de déclarer les incidents et accidents d'exploitation susceptibles d'affecter les tiers. Ils doivent également au titre de leur système de gestion de la sécurité les analyser pour en déterminer les permettant d'éviter qu'ils ne surviennent à nouveau. L'Etat procède de la même façon par le biais du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI), qui recense l'ensemble des événements survenus sur le territoire français et les enregistre dans la base de données ARIA. Accessible sur le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr, cette base recense plus de 40 000 accidents.

M. PELLERIN indique que l'exploitant a en projet de mettre en service un forage pour le rabattement de la nappe à proximité de la voie ferrée.

Mme THORE annonce que l'exploitant vient de recevoir l'autorisation de la SNCF sous réserve de mesures de surveillance de la voie pendant les essais.

M. PELLERIN poursuit la présentation des actions menées par l'inspection des installations classées.

Mme CHARALAMBOUS indique que la nouvelle version du PPI sera disponible au cours du 1^{er} trimestre 2013. Les premières réunions de travail organisées dans le cadre de cette révision seront lancées au début du mois de février. Par ailleurs elle précise que l'exercice PPI antérieur constituait un exercice cadre d'état-major – avec une présence sur le terrain relativement réduite. Le prochain exercice PPI est prévu pour 2015.

Modifications des installations

M. PELLERIN présente ce point.

Espace de discussion

M. GEHANT fait remarquer qu'il n'a eu aucun retour sur les Assises Nationales des Risques Technologiques qui se sont tenues en octobre 2012 à Douai.

M. CASTEL prend note de la remarque, en précisant que les actes de cette rencontre sont en cours de rédaction.

La séance est levée à 12 heures 05.



Le Maire,
Jacky ROY
le 29.01.13
RJ